



**HAL**  
open science

# Espaces publics de proximité et incommunication : L'exemple de l'économie solidaire

Geoffrey Volat, Laurent Fraisse

► **To cite this version:**

Geoffrey Volat, Laurent Fraisse. Espaces publics de proximité et incommunication : L'exemple de l'économie solidaire. CNRS éditions. L'espace public éclaté, 2024, 978-2-271-15301-2. hal-04787475

**HAL Id: hal-04787475**

**<https://hal.science/hal-04787475v1>**

Submitted on 17 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Espaces publics de proximité et incommunication :

### L'exemple de l'économie solidaire

*Geoffrey Volat, Laurent Fraisse*

Pour les chercheurs en économie solidaire, l'espace public n'est pas seulement un espace pour la confrontation d'arguments portant sur l'intérêt général. C'est aussi un lieu d'engagement qui permet à des collectifs, de définir ensemble des biens et des services économiques ayant une autre finalité que la lucrativité (*Hermès* 2003). En effet, l'économie solidaire fait vivre une autre forme de régulation économique que celle du marché et de l'État. Cette régulation comporte une forte dimension politique. Autrement dit, elle vise la démocratisation de l'économie à travers des engagements citoyens (*Laville* 2016). À cet effet, elle met en débat et soumet à la délibération collective, l'identification des aspirations et des besoins sociaux, l'organisation de la production et la mise en œuvre de l'allocation des ressources.

Cette démocratisation de l'économie s'éprouve au sein d'espaces *ad hoc* que nous nommons espaces publics de proximité (*Fraisse* 2003). Cette notion est questionnée par nos travaux respectifs (*Fraisse* 2018; *Volat* 2021) sur la coconstruction de l'action publique et sur la communication. Communication que l'on considère comme une condition, de telle manière que les initiatives et acteurs de l'économie solidaire influencent le cadre institutionnel des représentations dominantes de l'économie ; les règles des échanges et d'allocations des ressources. Partant, nous proposons d'analyser ce concept, afin de requestionner les pratiques démocratiques, qui caractérisent ces espaces communs de coordination et de régulation des activités économiques solidaires. Pour ce faire, la thèse défendue ici est que la communication, entendue comme un processus de construction de sens entre altérités libres et égales<sup>1</sup>, doit être appréhendée non pas dans une perspective intercompréhensive mais au contraire dans une approche de l'incommunication (*Wolton* 2009).

*Les espaces publics de proximité, espaces de co-construction et de régulation démocratique de l'économie solidaire*

L'économie solidaire rassemble « l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique, où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel » (*Laville et Cattani* 2005, p. 253). Elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie, à partir d'engagements citoyens marqués par une triple dimension : économique, symbolique et politique (*Eric Dacheux et Goujon* 2018). L'économie solidaire est ainsi un « projet global de société visant à étendre la démocratie (dans la sphère économique) et à l'approfondir (démocratie participative) » (*Dacheux* 2007, p. 195), tout en tentant de replacer la délibération au centre de la régulation économique. Cette dimension politique de l'économie solidaire s'éprouve donc dans les principes démocratiques, qui caractérisent un mode de gestion, de médiation et de régulation économique de la production et de la consommation de biens et services, au même titre que le marché ou l'État. Dès lors, l'économie solidaire démontre qu'il existe des mécanismes

---

<sup>1</sup> Égales en droit, mais précisons inégales en ressources (capacité d'expression, capital culturel etc.)

d'allocation des ressources et de partage de la valeur ajoutée, autres que la mise en concurrence des agents économiques par les prix ou que la réglementation et la planification administrative.

Dans cette perspective, l'analyse des acteurs de l'économie solidaire et de leurs pratiques a mis en lumière l'existence d'espaces publics de proximité ou de « micro-espaces publics autonomes » (Eme et Laville 1994), en particulier dans le champ des services de proximité. « Les services sont conçus à travers des micro-espaces publics qui permettent une construction conjointe de l'offre et de la demande grâce aux interactions entre différentes parties prenantes » (Laville 2016 p. 136).

Ainsi, ce rapprochement conceptuel entre économie solidaire et espace public se forme d'abord sur « la reconnaissance d'espaces de paroles commun fondés sur une relation de réciprocité, condition d'une reconnaissance mutuelle des points de vue et constitutif d'un lien de confiance entre différentes parties prenantes (usagers, salariés, bénévoles, pouvoirs publics...) d'une activité socio-économique sur un territoire » (Fraisie 2003 p. 139). Dans le cas des initiatives d'économie solidaire, la construction des besoins sociaux, l'organisation de la production et l'ajustement des prix et des quantités, passent par une forme de délibération entre acteurs, qui se démarque à la fois d'un rapport de concurrence, régulé par les prix (économie de marché), ou d'un rapport de forces, institutionnalisé et administré (économie publique). À titre d'exemple, dans les services de proximité, la construction conjointe de l'offre et de la demande entre professionnels et usagers (par exemple la participation des parents à la création d'un service de garde d'enfants) est centrale dans la socialisation des besoins, dans la détermination du contenu des services ainsi que dans la mobilisation des différentes ressources nécessaires pour pérenniser l'activité. L'espace public peut être compris ici comme « espace intermédiaire de médiation entre la sphère domestique et la sphère publique » et comme « méthode de coconstruction de services solidaires » (ibid., p.140). Autre cas de figure, dans le commerce équitable, il y a la recherche d'un partage plus « équitable » de la valeur ajoutée, entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord, en assurant un système de prix garanti. La volonté est de rendre, d'une part, l'échange moins anonyme au sens où il y a intérêt et publicité sur la provenance, le mode de production, le prix auquel ces biens sont produits et commercialisés. Et, d'autre part, il y a la recherche d'un échange moins inégal en rétablissant une forme de réciprocité dans ce dernier. Ainsi, ces espaces de discussion, de débat et de délibération peuvent être caractérisés comme étant des « espaces de médiation sociale », c'est-à-dire des espaces de discussion propres à la société civile, qui servent de sas entre l'espace privé et l'espace public (voir la présentation de cet ouvrage).

Les initiatives solidaires ouvrent ainsi la construction démocratique au sein de l'espace public à des espaces frontières qui encouragent la diversité des acteurs participants (Bussière 2016). Dès lors, l'enjeu n'est pas de choisir entre société civile et pouvoirs publics, « il est d'envisager une démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics » (Laville 2010, p. 290). Autrement dit, ces espaces encouragent les acteurs sociaux à générer des changements sociétaux, par la confrontation démocratique entre sphères indépendantes (chacune sa logique), mais reliées par un même espace, dans une finalité commune et démocratiquement définies. C'est tout l'enjeu des travaux que nous avons mené sur la « coconstruction démocratique » (Fraisie 2018), qui n'est ni la domination de la sphère politique sur la sphère civile ni l'autonomie totale de l'action citoyenne vis-à-vis de l'action publique, mais l'émergence autonome d'actions qui lient, dans

l'action, le discours politique et les pratiques économiques. La coconstruction se définit comme « un processus institué de participation ouverte et organisée d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique » (Fraisie 2019). Ce qui renvoie à la capacité des espaces publics de proximité, générés par les initiatives solidaires, à transformer un cadre institutionnel contraignant et limitant la diffusion du cadre délibératif en mode d'allocation des ressources.

C'est en ce sens que, sur le plan économique, ces espaces publics de proximité sont porteurs d'une « remise en cause du statut des échanges économiques au regard de la question centrale de la démocratie » (Eme 2008 p. 360). Ils sont animés d'une aspiration fondamentale : résister au processus de soumission du lien social aux préceptes de l'économie de marché. Dès lors, en insérant la construction de l'activité économique au sein d'un espace public de proximité, « ces initiatives favorisent l'ouverture d'un espace politique au sein duquel le débat, les désaccords et les ententes, participent à l'émergence d'une économie de proximité » (Eme 2007 in Chapas 2015 p. 169). Inévitablement, ce trait délibératif de l'économie solidaire, qui prend corps dans des processus de coconstruction au sein d'espaces publics de proximité, revêt un caractère communicationnel particulièrement central dans la mesure où « il ne s'agit plus seulement d'accéder à de l'information, mais de faire du débat un élément central de cet échange » (Floris 2008, p. 104). Les acteurs de l'économie solidaire doivent appréhender avec soin ces situations de communication démocratique, pour réellement engager des dynamiques de coconstruction visant une régulation démocratique de l'activité économique. À cet égard, nous proposons un cadre conceptuel qui nous semble adapté à cet enjeu : l'incommunication.

*Les dynamiques de coconstruction démocratique doivent appréhender les situations d'incommunications au sein des espaces publics de proximité*

La communication est inséparable de la démocratie, qui « reconnaît l'altérité et la négociation comme valeurs fondamentales » (Wolton 2019, p. 200). La reconnaissance d'autrui et le respect de son point de vue sont donc des prérequis à toute situation de communication, visant la construction de sens partagé. Pour Dominique Wolton, il s'agit de « cohabiter », ce qui implique de toujours respecter la plupart des points de vue sur le monde et la nécessité de reconnaître cela comme principe commun.

Dans cette optique, le défi de la communication réside dans la création d'une représentation partagée d'un monde que chacun perçoit différemment, puisque chacun de nous porte un ensemble de croyances et de normes socialement situées qui façonnent notre perception de la réalité, pouvant conduire à des interprétations divergentes.

Par ailleurs, au sein même d'une communauté, nous repérons des inégalités de compétences pour communiquer, ou encore un manque de temps accordé au processus de construction de sens. De plus, le processus de communication est influencé par la temporalité et l'espace (éléments de contexte), ce qui peut modifier considérablement la dynamique des échanges. Au total, les obstacles à l'intercompréhension sont légion. C'est pourquoi nous proposons d'aborder la coconstruction démocratique sous l'angle de la théorie de l'incommunication (Wolton 2009). Plutôt que de rechercher une parfaite intercompréhension, il nous semble préférable de

reconnaître que l'incommunication est une réalité inhérente à toute relation sociale. Elle se manifeste par un sentiment partagé de non-compréhension ou de malentendu, souvent causé par la diversité des perspectives et des aspirations des individus enchâssés dans leur propre système de représentations : « le plus souvent, les hommes ne se comprennent pas totalement » (Dacheux 2019, p. 42-43).

Toutefois, bien que cette incommunication peut conduire au rejet de l'autre, elle peut également ouvrir la voie à une négociation, visant non pas un consensus absolu, mais une cohabitation raisonnée (Wolton 2009). Ainsi, cette perspective communicationnelle repose sur la capacité des acteurs à travailler dans l'altérité, en acceptant les visions conflictuelles qui s'éprouvent et se confrontent. L'enjeu du processus de coconstruction est alors de transformer cette incommunication en un moteur, incitant les acteurs à co-construire démocratiquement une perspective commune de régulation démocratique de l'activité économique.

Dans cette optique, certains travaux soulignent l'importance de favoriser une approche du partage de sens, à travers la construction de désaccords féconds (Viveret 2006). D'autres travaux mettent en avant l'action collective comme pilier de la construction d'un sens partagé (Quéré 1991 ; Duracka 2016). Louis Quéré désigne cette approche sous le terme de « modèle praxéologique », définissant la communication comme « un processus d'organisation de perspectives partagées, sans quoi aucune action, aucune interaction n'est possible » (Quéré 1991, p. 76). Ainsi, la communication se déploie dans le « modelage mutuel d'un monde commun au moyen d'une action conjuguée » (Varela 1988 in Quéré 1991, p. 76).

C'est à partir de ces deux approches (délibérative et praxéologique) de la communication, que nous proposons un cadre conceptuel visant à renforcer la capacité de l'économie solidaire à initier des espaces publics de proximité : la « médiation communicationnelle instituante ».

### *Renforcer la capacité de l'économie solidaire à initier des espaces publics de proximité, l'enjeu d'une pratique de médiation communicationnelle*

Soyons clairs : notre proposition ne vise pas à supprimer l'incommunication pour tendre vers une illusoire intercompréhension parfaite. Elle vise à favoriser un cadre communicationnel qui veille à ce que l'incommunication demeure dans un cadre fertile et devienne un moteur de la délibération collective. Pour ce faire, nous proposons six pistes favorisant la coconstruction démocratique.

**1. Reconnaissance du pluralisme :** « il peut y avoir plusieurs protagonistes, points de vue, valeurs, qui n'interdisent pas de dialoguer » (Wolton 2019, p. 202). La régulation démocratique implique une communication qui reconnaît en chacun la capacité et la légitimité à participer. Par exemple, elle invite à ne pas laisser aux dirigeants d'entreprises, économistes et gestionnaires, le monopole du discours et de l'expertise économique. Et, tente de faire reconnaître que l'engagement citoyen peuvent être à l'origine de création, production et consommation de richesse sans être réductible au comportement intéressé des agents économiques.

## **2. Prise de conscience que l'incommunication est inhérente aux relations sociales.**

Communiquer signifie accepter que nos intentions ne soient jamais totalement comprises de la même manière. Il s'agit alors d'appréhender l'incommunication non pas comme un problème, mais comme une réalité à intégrer aux processus de régulation démocratique. Intégrer l'incommunication, c'est également mieux discerner les situations où la communication apparente dissimule des déséquilibres de pouvoir ou de manipulation, ce qui compromet le caractère démocratique des échanges. De ce point de vue, la coconstruction démocratique de l'action publique suppose de prendre en compte la dysmétrie des pouvoirs et l'inégalité communicationnelle entre acteurs publics, économiques et sociaux. C'est pourquoi elle se distingue également des consultations informelles de la société civile qui peuvent être captives de réseaux notabiliaires, de pratiques clientélistes ou du *lobbying* des groupes d'intérêts (Fraisie, 2019).

**3. Acceptation de la dimension conflictuelle de la délibération.** La communication délibérative vise le déploiement d'une culture civique par la confrontation des multiples points de vue, exprimés par des acteurs égaux en droit. Cette culture se forge à travers la mise à jour des représentations de chacun, puis la construction de désaccords féconds (Viveret 2006), permettant ainsi de discerner les points de convergence de ceux de divergence. Considérer le potentiel créateur des désaccords implique, notamment, que les acteurs publics, les élus comme les fonctionnaires, dépassent une vision souvent consensuelle et instrumentale de la démocratie participative comme technique de légitimation de leurs actions. Le révélateur est la capacité d'accepter des critiques sur les orientations, les programmes, les arbitrages budgétaires et les modes de contractualisation par des acteurs de la société civile, y compris ceux qu'ils financent, dans des espaces publics dont ils ne sont pas à l'initiative.

**4. Mise en place d'actions communes.** Plus qu'un discours, la communication est entendue comme une pratique sociale organisante, qui vise à construire collectivement un référentiel commun, permettant d'organiser les actions conjointes entre acteurs sociaux (Quéré, 1991). Selon Quéré, cette forme de communication consiste à édifier une volonté collective de créer ensemble un « lieu commun » à partir duquel les individus interagissent les uns avec les autres et avec le monde qui les entoure. Par ailleurs, la préservation d'espaces de délibération autonomes et non institutionnels, animés par les acteurs et articulés aux instances officielles de concertation, est une exigence pour construire une contre-expertise citoyenne. Le copilotage du calendrier, de l'animation et de la formulation des objectifs comme des recommandations, est un principe méthodologique utile pour se prémunir des tentatives de récupération des processus de coconstruction de l'action publique (Fraisie, 2019, p.114).

**5. Soin des relations interpersonnelles.** Les acteurs sociaux doivent être capables de cultiver la confiance et le respect mutuel entre les membres du collectif, car ce sont ces fondations relationnelles qui permettent une communication libre et respectueuse. L'enjeu est ici de créer un cadre où chacun se sent écouté, compris et valorisé, favorisant ainsi un climat de coopération propice à la résolution des différends et à la réalisation des objectifs communs. Cet égard, le changement de postures au regard des rôles sociaux institutionnellement assignés, est une des conditions de la coconstruction. Pour les acteurs publics, il s'agit de ne plus considérer sa parole comme celle d'un décideur et d'un gestionnaire des fonds publics, pour accepter d'être facilitateur de l'expression même critique de ses concitoyens. Pour les acteurs de la société civile,

cela suppose d'élaborer un intérêt commun à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur qui ne soit pas non réductible aux intérêts de sa communauté ou de son organisation.

**6. Mobilisation de ressources œuvrant aux possibilités de changement.** Il s'agit de mobiliser des formes de médiation dont l'objectif est d'ouvrir des possibilités de changement et de transformation sociale. Elles sont caractérisées par leur capacité à requestionner les normes instituées et favoriser de nouvelles formes d'expression et de participation plus enclines à l'approfondissement de la démocratie. Par exemple, mettre en place une facilitation graphique qui stimule l'engagement et la participation des membres du groupe en favorisant facilitant la visualisation, la réflexion et la capitalisation des idées.

## **Conclusion**

La démocratisation de l'économie est une visée de l'économie solidaire qui la distingue des régulations néolibérales et des régulations publiques. Une des voies de cette démocratisation est celle de la coconstruction. Seulement, ces processus de coconstruction démocratique demeurent relativement confidentiels, fragiles et se heurtent à l'incommunication. Cependant, l'émergence de ces processus questionne encore sur la capacité des acteurs et des réseaux de l'économie solidaire à initier des espaces publics susceptibles de peser sur de nouveaux compromis institutionnels tant aux niveaux national, européen que mondial. C'est pourtant à ces échelles qu'aujourd'hui se joue la reconnaissance d'autres modes de production et de régulation que le marché. Le rôle de régulateur à l'échelle internationale se heurte à deux incertitudes : la possibilité de peser via des espaces publics sur les régulations macro-économiques et la force des réseaux d'économie solidaire pour initier de tels espaces et s'y inscrire. Comment passer d'acteur local intervenant dans des espaces publics de proximité à acteur international agissant dans un espace public européen encore en construction ?

## Références bibliographiques

BUSSIERE Alain, 2016, *Territorialisation de l'espace public : une approche polanyienne appliquée au cas de l'Auvergne*, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand, 613 p.

CHAPAS Benjamin, 2015, « La « propriété sociale » : un concept clé pour élaborer une théorie de l'ESS ? », *Revue Française de Socio-Economie*, janvier 2015, n° 15, p. 135-152.

DACHEUX Éric (ed.), 2019, *La communication*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Les essentiels d'Hermès »), 192 p.

DACHEUX Eric (ed.), 2007, *Communiquer l'utopie: économie solidaire et démocratie*, Paris, Harmattan (coll. « Communication et civilisation »), 248 p.

DACHEUX Éric, 2003, « Un nouveau regard sur l'espace public et la crise démocratique », *Hermès, La Revue*, 2003, n° 36, n° 2, p. 195-204.

DACHEUX Eric et GOUJON Daniel, 2018, *Principes d'économie solidaire - 2e édition*, 2e édition., Paris, ELLIPSES, 252 p.

DURACKA Nicolas, 2016, *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : Une approche communicationnelle*, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand, 649 p.

EME Bernard, 2008, « Economie sociale et solidaire : autonomie, encastrement et régulations », Barcelone.

EME Bernard et LAVILLE Jean-Louis (eds.), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer (coll. « Sociologie économique »), 285 p.

FLORIS Bernard, 2008, « Espace public et sphère économique » dans *L'espace public*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Les essentiels d'Hermès »), p. 95-111.

FRAISSE Laurent, 2019, *Un parcours de recherche au coeur de la construction de l'économie sociale et solidaire*, CNAM, Paris, 391 p.

FRAISSE Laurent, 2018, *La coconstruction de l'action publique : définitions, enjeux, discours et pratiques*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

FRAISSE Laurent, 2003, « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès, La Revue*, 2003, n° 36, n° 2, p. 137-145.

LAVILLE Jean-Louis, 2016, *L'économie sociale et solidaire pratiques, théories, débats*, Nouvelle édition., Paris, Éditions Points, 480 p.

LAVILLE Jean-Louis, 2010, *Politique de l'association*, Paris, Seuil (coll. « Economie humaine »), 354 p.

LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio David (eds.), 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 564 p.

QUERE Louis, 1991, « D'un modèle épistémologique de la communication a un modèle praxéologique », *La communication : une interrogation philosophique*, 1991, volume 9,, n°46-47, p. 69-90.

VIVERET Patrick, 2006, « Qualité démocratique et construction des désaccords » dans *Quelle démocratie voulons-nous ?*, s.l., La Découverte, p. 32-34.

VOLAT Geoffrey, 2021, « Vers une ingénierie communicationnelle pour penser la coconstruction de l'action publique ? », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 15 décembre 2021, n° 33, p. 84-103.

WOLTON Dominique, 2019, « Communication, incommunication et acommunication », *Hermès, La Revue*, 2019, n° 84, p. 200-205.

WOLTON Dominique, 2009, *Informer n'est pas communiquer*, Paris, CNRS éditions, 147 p.